14e ANNÉE — NUMÉRO 105. La presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.) DIMANCHE 4 MAI 1884.

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis inniwi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
Suisse	Fr. 6 »	11 »	20 »
Union postale . .	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition
Bureaux : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'*Agence suisse de Publicité* ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG, *70, rue des Epouses ;* Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne
Pour le canton 10 cent. la ligne.
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

BULLETIN POLITIQUE

—

On s'était trop hâté d'annoncer que l'insurrection espagnole était entièrement comprimée. De petites bandes d'insurgés continuent à commettre des dégâts sur les lignes de chemins de fer et de télégraphes de la Catalogne et de la Navarre. La ligne de Barcelone, qui avait été rétablie, a été recoupée par une bande de trente-cinq insurgés.

Les autorités militaires ont reçu des ordres sévères et la loi martiale sera rigoureusement appliquée.

Douze insurgés espagnoles, dont deux officiers, ont passé la frontière française, et seront internés à Angoulême.

Ces détails permettent de croire que l'agitation n'est pas bien redoutable, jusqu'à présent du moins. Mais ils prouvent aussi que la dynastie d'Alphonse XII n'a pas de racines bien profondes dans l'opinion publique.

= A l'autre bout de l'Europe, le gouvernement russe sent la nécessité de prendre des mesures rigoureuses contre la presse. Le journal intitulé le *Mémorial patriotique* a été supprimé pour tendances contraires à l'ordre social.

A l'occasion de cette suppression, le *Messager officiel* fait observer que les collaborateurs de certains journaux ont pris part à la propagande révolutionnaire, ainsi que cela a été établi avec évidence, lors de la découverte des sociétés secrètes qui ont existé jusqu'en 1882. Le gouvernement ne peut supporter plus longtemps l'existence de feuilles semblables.

= Le gouvernement anglais vient de publier la correspondance diplomatique concernant l'Egypte et le Soudan. Cette publication était attendue avec impatience. Une première remarque que l'on fait à sa lecture, c'est que l'Angleterre s'est constamment opposée à l'emploi de troupes turques en Egypte, pour ne pas reconnaître la suzeraineté de la Sublime Porte sur les Etats du khédive. C'est là une constatation qui éclaire les projets futurs de la Grande-Bretagne sur l'Egypte. Celle-ci est utile pour assurer le passage de l'isthme de Suez et la route des Indes ; on s'en emparera sous la forme d'un protectorat. Le Soudan est inutile, on l'abandonne aux bandes du Mahdi.

LA SUSPENSION
des sentences
par le président du Tribunal fédéral [1]

Il se confirme que l'un des huit condamnés du procès dit d'Olivone a quitté le pays. C'est M. Constant Polti, fils du juge de paix. Il s'est réfugié en Angleterre. D'autres pourraient le suivre. C'est leur droit. Et pourquoi pas? Du moment que le président du Tribunal fédéral, usant de pouvoirs discrétionnaires que ne possède dans aucune république ni dans aucune monarchie un magistrat de ce genre, a de sa propre autorité suspendu *tous les effets* de la sentence prononcée par le Tribunal d'appel tessinois, rien ne s'oppose à ce que les huit condamnés prennent tous, si cela leur plaît, *la clef des champs. Ils peuvent aussi* avoir des affaires à l'étranger : serait-il juste de les obliger à attendre au pays les effets d'une suspension prononcée *pour un temps indéterminé?* A la place de M. Polti, nous en aurions fait autant. Aussi n'est-ce pas pour lui en faire des reproches que nous nous occupons de sa fuite ; c'est pour en déduire une importante leçon dont devront profiter les votants du 11 mai.

La suspension des effets, autant dire l'annulation pratique, de la sentence prononcée par le Tribunal cantonal dans le procès d'Olivone, est toute une révélation de ce que serait dans l'avenir l'administration de la justice en Suisse, si par malheur l'article dit de Stabio était ratifié par le peuple.

Pensez-y bien. Aujourd'hui, à l'occasion d'un procès où l'incompétence du Tribunal fédéral est évidente, ou tout au moins sa compétence excessivement douteuse, *le président tout seul* (notez ce détail), après un examen sommaire (si tant est qu'il y ait eu examen) des griefs des condamnés, *sans se donner la peine d'entendre l'autre partie,* c'est-à-dire avant de connaître la réponse du magistrat tessinois, intime d'une manière autoritaire et par le télégraphe, la suspension d'une sentence émanant du Tribunal le plus élevé d'un canton. On nous donne donc aussi la justice par le télégraphe et ce qui est plus fort, dans une cause qui n'est pas instruite! En attendant, les condamnés peuvent, pour peu qu'ils y aient intérêt, se mettre à couvert.

Or, dites-nous, s'il vous plaît : Si l'on ose agir ainsi aujourd'hui, qu'arrivera-t-il le jour où ce ne sera plus le Tribunal fédéral (toujours obligé, en définitive, à quelque respect des formes de la procédure), mais le Conseil fédéral, c'est-à-dire le pouvoir politique par excellence, qui pourra, sans avoir à en indiquer les motifs, intervenir selon son bon plaisir dans tous les procès criminels, et dessaisir, en quelque point qu'en soit la procédure, les tribunaux des cantons.

Nous disons : à quelque point qu'en soit la procédure ; car, de parti pris et dans des vues suspectes, l'assemblée fédérale n'a pas voulu définir le moment où le Conseil fédéral pourra renvoyer un procès au Tribunal fédéral. La loi dit simplement : « Quand la confiance en l'indépendance et l'impartialité du juge cantonal est ébranlée. » Or, il va de soi que « l'ébranlement de la confiance » (auprès de qui?) pourrait aussi bien se produire aussitôt après la perpétration du crime, que pendant le cours de l'instruction préliminaire, ou devant le juge de première instance, ou seulement au moment des débats devant le tribunal d'appel. On pourra avoir confiance aux juges de la première et non à ceux de la seconde instance! Donc, rien n'exclut la possibilité d'une intervention fédérale dans une cause, même après qu'elle a été complètement *instruite, et même jugée par un* tribunal de district.

Or, comme l'intervention fédérale (qui peut se produire dans toutes les phases du procès, ne l'oublions pas) entraîne après elle *l'annulation de tous les actes accomplis jusqu'à ce moment par la justice cantonale,* nous aurons le plaisir de voir le juge fédéral recommencer l'instruction des mois ou des années après l'accomplissement du crime, quand les preuves ou auront disparu naturellement ou auront été détruites ; quand les prévenus se seront enfuis, Dieu sait où, s'ils ne sont pas morts ; en un mot, lorsque la poursuite ne pourra plus être qu'une parodie, une caricature de la justice.

Nous verrons le Conseil fédéral, se *servant du fil télégraphique comme d'un* huissier, interrompre les procès au milieu même des débats, ou laisser prononcer la sentence par le tribunal inférieur, et si cette sentence n'est pas celle qu'on souhaite, soustraire la cause au tribunal d'appel. Nous verrons le pouvoir exécutif fédéral, un *pouvoir politique,* se jeter sans aucune règle quelconque dans le domaine de la justice pénale et n'avoir d'autre guide que ses intérêts, ou les démarches de ses amis, ou les entraînements de ses passions.

Ainsi, il n'y aura plus ni sécurité, ni garantie de justice dans le jugement des procès criminels. Tout le code pénal, toute la procédure se résumeront dans le bon plaisir du Conseil fédéral. Est-ce donc là la justice que le peuple devrait ratifier par son vote du 11 mai? Ce serait le *cahos,* la confusion, l'arbitraire sur toute la ligne.

C'est pourquoi, tous les citoyens soucieux de la bonne administration de la justice voteront **non**.

[1] Nous traduisons cet article du *Credente cattolico,* en appelant l'attention du public sur le droit que s'arroge le président du Tribunal fédéral de suspendre l'exécution des sentences pénales par mesure provisionnelle. C'est là un abus qui produit des conséquences déplorables.

Nouvelles suisses

—

Pius-Verein. — Nous avons déjà annoncé que le Comité central du Pius-Verein, réuni à Lucerne, avait envoyé au Saint-Père un télégramme de protestation contre la sécularisation des fondations de la Propagande.

Voici la teneur de ce télégramme :

« Eminence cardinal Jacobini, Rome

« *Lucerne, 30 avril 1884, 3 h.*

« Comité central du Pius-Verein suisse, au nom de 20,000 membres, s'unit à Nos-seigneurs les Evêques suisses pour protester contre les attaques iniques dirigées contre la Propagande et les bienfaits qu'elle rend au monde entier et à notre patrie en particulier.

« Mettant notre soumission filiale aux pieds du Saint-Père, implorons bénédiction apostolique.

Comité central. »

Son Eminence le cardinal Jacobini a répondu par la dépêche suivante :

« Comte Scherer-Boccard, Lucerne.

« *Rome, 1er mai 1884, 4 h.*

« Saint-Père a agréé protestations du Comité central et des membres du Pius-Verein suisse et en les remerciant donne de grand cœur à tous la bénédiction apostolique.

L. cardinal Jacobini. »

—

Dépêches télégraphiques

—

Berlin, 2 mai.

Dans les cercles officiels, on persiste à dire que la démission de S. Em. le cardinal Ledochowski en sa qualité d'archevêque de Posen est un fait accompli, et que des négociations sont nouées entre Rome et Berlin pour le choix du successeur ; on désigne même le nom du futur archevêque dans la personne de Mgr Cybischowski, évêque coadjuteur.

Par contre, les renseignements que les journaux catholiques reçoivent de Rome font considérer ces nouvelles comme prématurées.

—

Madrid, 2 mai.

D'après une dépêche de source officielle, le gouvernement aurait acquis la certitude qu'un plan avait été formé en vue de couper sur différents points de l'Espagne les fils télégraphiques et d'empêcher la circulation des trains.

La surveillance administrative a déjoué le projet de ceux qui voulaient couper les fils entre Jacu et Linarès. Mais les fils ont été coupés entre Lerida et Gerona et entre la Seo d'Urgel et Figueras.

Sur la ligne de Barcelone à la frontière française, un pont a été coupé et des poteaux télégraphiques renversés par une bande de dix individus. Une catastrophe aussi terrible que celle du pont d'Alcudia se serait produite si les ingénieurs, prévenus à temps, n'avaient arrêté les trais et notamment l'express se dirigeant vers Perpignan.

Un individu mis en état d'arrestation par les ordres du préfet de Barcelone a été trouvé porteur de quatre cartouches de dynamite. Il a avoué qu'il voulait enlever des rails sur la ligne de Barcelone à Saragosse.

—

Londres, 2 mai.

Une dame anglaise anonyme, qu'on croit être lady Burdett Coutts, vient d'offrir aux journaux anglais qui ont ouvert une souscription pour secourir Gordon la somme de cinq milles livres sterling (soit 125,000 fr.) pour aider à l'envoi de troupes abyssiniennes.

Cette souscription cause une vive émotion à Londres.

—

Le Caire, 2 mai.

Des correspondances reçues ici annoncent que l'amiral Hewett, qui devait arriver le 26 avril à Andowa, a renvoyé son escorte, composée de 200 bachibouzouks, auxquels le roi Jean ne veut pas permettre de passer la frontière d'Abyssinie.

—

Caiffa, 2 mai, soir.

Le pèlerinage va admirablement.

Il va se former en deux groupes. L'un des groupes va à Jérusalem par Samaric.

Les pèlerins ont eu l'heureuse surprise de trouver au Carmel S. Em. le patriarche de Jérusalem venu au-devant d'eux.

Il y a grandes améliorations cette année dans l'organisation des groupes, et les conditions réglées avec les chefs Drogmans, qui sont tous catholiques.

—

Paris, 3 mai.

La *situation électorale n'est pas très* favorable pour les élections municipales. A Paris, les candidats conservateurs sont peu nombreux et ont été médiocrement soutenus.

Dans beaucoup de départements il en est de même. La faute est commise ; il faut en prendre son parti, en se promettant de mieux faire à l'avenir.

Eglise de St-Maurice.

—

Fête du Patronage de saint Joseph

—

A 2 h. Vêpres, Apostolat de la prière, salut.

A 8 h. Mois de Marie, sermon français, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Bénédiction de semaine à 8 h. du soir.

Le lundi, mercredi et vendredi à 8 h. Sermon du mois de Marie en allemand suivi de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

TAXES POSTALES. — La commission du conseil des Etats, chargée d'examiner le projet de loi sur les taxes postales, tel qu'il est sorti des délibérations du Conseil national, s'est réunie à Liestal, chez son président, M. Birmann. Elle a apporté au projet les modifications suivantes :

1. Réduction de soixante-quinze à cinquante grammes du poids des journaux ; — 2. Maintien du rayon local pour les colis postaux de *cinq cents grammes à cinq* kilogrammes, avec taxe de 20 centimes. Dans la question de l'affranchissement des journaux, la commission s'est trouvée divisée d'opinion : la majorité est d'avis de souscrire aux propositions du Conseil national, taxe 1 centime, tandis que la minorité veut la réduire à 3/4 de centime.

—

SALUTISTES. — M. O. de Buren, conseiller national, a eu avec M. le président Welti un entretien au sujet des persécutions auxquelles sont en butte les salutistes de Neuchâtel et de Berne. M. de Buren a demandé que le Conseil fédéral voulût bien prendre *des mesures pour que ces gens* jouissent des mêmes droits et de la même liberté que les autres innombrables sectes qui se réunissent et célèbrent leur culte en Suisse.

Le Conseil fédéral a demandé un rapport au département de justice et de police.

Berne

Berne, 2 mai.

La section de la *Volkspartei* qui s'est constituée l'autre jour dans la ville fédérale, a tenu ce soir, dans la salle inférieure du Casino, une assemblée générale pour discuter *les quatre lois et arrêtés fédéraux*, soumis à la votation populaire du 11 mai.

A la suite de rapports très approfondis de MM. Stuber, Stettler et Mann, l'assemblée s'est prononcée par une majorité écrasante *pour le rejet des quatre lois et arrêtés*.

L'assemblée a été fréquentée par un grand nombre de citoyens ; des représentants de divers journaux de tous les partis s'y trouvaient également.

*
**

L'*Intell. Blatt* publie des indications détaillées qui lui sont fournies par M. E. de F. sur les résultats des fouilles exécutées par les soins du directeur du Musée archéologique de Berne, à Elisried, près de Schwarzenbourg, sur l'emplacement où, il y a quelques semaines, un laboureur avait mis au jour une tombe en pierre de tuf ; il paraît maintenant démontré qu'il y avait là un cimetière assez étendu, selon toute apparence.

Les tombeaux, dont trente-six environ ont été déjà découverts la semaine dernière, doivent, selon toute probabilité, appartenir à l'époque de Burgondes chrétiens (VI^e^ ou VII^e^ siècle). Autour de trois sarcophages en pierre se groupent, en rangées régulières, orientées de l'Est à l'Ouest, un grand nombre de tombes recouvertes par une plaque de molasse.

Outre des squelettes humains, on a trouvé des fragments de briques romaines, des plaques de marbre poli du Jura, de grandes boucles de ceinturons en fer avec incrustations niellées d'argent, des colliers d'émail jaune et polychrome et de verre verdâtre, ainsi que des morceaux d'ambre altérés par le temps.

La trouvaille la plus importante est une broche ou agrafe de bronze, incrustée d'or en feuilles et d'émail de diverses couleurs. La surface carrée de la broche, de 60 millimètres de diamètre, est ornée en relief d'une croix de Saint-André en filigrane, appliquée sur le fond d'or. Les extrémités des bras de la croix s'élargissent en disques incrustés de verre bigarré. Le centre de la croix contient une perle de verre bleu foncé entourée d'un filigrane d'or. L'ensemble de ce travail est évidemment byzantin.

On a trouvé aussi une plaque de ceinturon en os ou ivoire, ornée de figures de basilics et du même style que l'agrafe.

*
**

Les nouvelles que nous recevons des diverses parties du Jura permettent d'annoncer que les quatre lois fédérales (le quadrupède fédéral comme les a baptisées la verve populaire) seront rejetées à une très forte majorité dans la partie catholique ; les districts protestants fourniront un contingent respectable de non. Quant aux lois cantonales, les avis sont partagés. On entend beaucoup critiquer la loi sur la fabrication de l'eau-de-vie, au point de vue de l'insuffisance des droits perçus par l'Etat. Une augmentation de taxe serait favorablement accueillie dans le peuple.

*
**

Dimanche dernier, se sont réunis au café Viatte à Saignelégier, les délégués conservateurs des différentes communes du district des Franches-Montagnes, à l'effet de prendre des décisions concernant l'importante votation du 11 mai prochain et de pourvoir au remplacement de M. Eugène Bouveral, fabricant d'horlogerie aux Breuleux, qui a donné récemment sa démission de juge au tribunal de Saignelégier.

L'assemblée a décidé de repousser tous les projets de loi et arrêtés qui seront soumis à la votation populaire du 11 mai. Elle a, en, outre proposé comme candidat à la place vacante de juge au tribunal, M. Alcide Boillat, ancien maire au Breuleux.

*
**

On nous prie de porter à la connaissance de nos lecteurs cette

DÉCLARATION PUBLIQUE

Les catholiques de Saint-Imier, réunis en assemblée paroissiale dans la chapelle catholique-romaine de ce lieu, estiment devoir rendre publique la déclaration suivante :

A l'occasion de la repourvue de la cure catholique de Saint-Imier, la nouvelle secte schismatique portant officiellement le titre de catholique chrétienne ou libérale, ayant pleinement conscience de sa faiblesse numérique et religieuse sur le terrain purement catholique et paroissial, n'a rien trouvé de mieux pour parvenir à ses fins, que de déplacer sournoisement la question et de la transporter sur un terrain totalement étranger à la paroisse, mais où elle pouvait compter sur de nombreux *et puissants* auxiliaires. *Dans ce but elle a fait effrontément* et sans vergogne un appel pressant aux passions protestantes et politiques. C'est là désormais le double caractère et le vrai cachet de la nomination du curé soi-disant catholique qui *va se faire à Saint-Imier*, le 4 mai prochain. Il faut que nos frères du Jura et de la Suisse le sachent ! Dans une longue série d'articles violents publiés dans le *Jura bernois* de Saint-Imier, soit comme articles de fond, soit à titre de correspondances, on s'est efforcé de réveiller et de rajeunir toutes les anciennes passions confessionnelles des temps passés, et à soulever ainsi la population protestante contre nous, en l'invitant à prendre activement parti pour nos adversaires les vieux catholiques. Ces articles, marqués au coin d'une haine rare aujourd'hui et d'une odieuse intolérance, ont été reproduits par la plupart des journaux dévoués à la secte, à Bienne, à Chaux-de-Fonds, etc., journaux répandus à profusion dans le val de Saint-Imier, sans que — c'est pour nous un devoir pénible de le constater — *aucune voix, du côté protestant*, ne se soit élevée pour les contredire.

Nous proclamons cependant hautement, et sans crainte d'être démentis, que nous avons toujours vécu en parfaite harmonie avec nos concitoyens protestants, et nous continuerons à le faire certainement, malgré tous les efforts contraires de la nouvelle secte soi-disant catholique chrétienne.

On a fait vibrer aussi la note politique avec non moins de zèle et de mauvaise foi, de sorte que la nomination du curé qui devrait être avant tout et uniquement une œuvre de foi, une affaire purement religieuse, a revêtu au cas présent, par les manœuvres déloyales de la secte, un caractère essentiellement politique. Cette situation anormale et injustifiable se résume assez bien dans ces paroles caractéristiques d'un personnage politique et protestant *que nous pourrions citer : Nous voulons* que les catholiques libéraux l'emportent — *nous* combattrons les ultramontains (c'est ainsi qu'ils nous appellent), car leur victoire, ajoute un journal de la secte, ne servirait qu'à renforcer le noyau de conservateurs qui menace de se former dans le Vallon.

Faite sous cette double pression et ces influences hétérogènes, la nomination du curé de *Saint-Imier ne peut être ni catholique*, ni paroissiale, ni religieuse, et en présence de cette situation norte devoir, à nous catholiques, est tout tracé : c'est de nous abstenir, en protestant contre ces déloyales manœuvres et en réservant tous nos droits.

Nous ne paraîtrons donc pas à l'assemblée du 4 mai, et nous saisissons cette occasion pour *affirmer de nouveau solennellement nos* sentiments de fidélité à la Sainte-Eglise catholique, à son docte et illustre chef le Souverain-Pontife Léon XIII, et aux pasteurs légitimes du diocèse et de la paroisse, desquels nous ne nous séparerons jamais.

Ainsi fait et voté en assemblée générale à Saint-Imier le 27 avril 1884.

*
**

On écrit au *Journal de Genève :*

« *Le préfet de Delémont vient de s'illustrer* par l'annulation de deux décisions de l'assemblée communale de Movelier, dont l'une, il est vrai, était attaquée, mais dont l'autre n'avait été l'objet d'aucun recours. *L'église de la paroisse* (une église catholique) ayant besoin de réparations et la caisse paroissiale qui, d'après la loi, doit pourvoir aux dépenses de ce genre étant en déficit, l'assemblée communale vota le 14 octobre 1883, *sans opposition, un crédit de 500 fr.* pour être affecté à la restauration du bâtiment. Plus tard, le 28 mars de cette année, elle décida à l'unanimité moins cinq voix de se procurer cette somme au moyen d'une vente de *débris de bois en réserve quelque* part sur le territoire de la commune. Un recours fut adressé au préfet contre cette dernière décision par trois citoyens de l'endroit, et le 15 avril dernier paraissait le décret annulant l'une et l'autre des décisions régulièrement votées par l'assemblée communale. Il était précédé des considérants que voici et qui méritent d'être connus : 1° La proposition de vendre ces débris de bois ne figurait pas dans la convocation de l'assemblée (elle portait cependant : Et enfin traiter d'autres objets, cas échéant) ; 2. Ces débris de bois appartiennent aux bourgeois (ce qui est absolument contesté) ; 3. La *commune ne doit pas faire de cadeau à* l'église (!) ; 4. La caisse paroissiale doit supporter les frais de cette réparation et si elle ne le peut pas on doit s'adresser aux contribuables.

« A ceux *qui se refuseraient à considérer* le décret du préfet de Delémont comme un acte de pur autoritarisme, il suffira de répéter les paroles de ce fonctionnaire au bureau de l'assemblée communale, cité à sa barre : « *J'aurais approuvé cette allocation, quoi-* « qu'elle n'eût figuré ni dans la *Feuille offi-* « *cielle* ni dans les tractanda, si elle avait « été faite pour toute autre œuvre publique « en faveur de la commune. »

« *Il n'est pas étonnant que des faits sem*blables se renouvelant périodiquement aient éveillé enfin l'opinion publique, et qu'apporter un changement dans les traditions administratives soit devenu la préoccupation du moment. »

Saint-Gall

Le conseil communal de St-Gall vient de publier une ordonnance, d'après laquelle certains produits qui jusqu'ici passaient pour du vrai beurre devront être vendus *désormais sous le nom de Beurre fabriqué.*

Une analyse chimique a démontré que ces substances, appelées par les marchands beurre de Bavière, beurre d'Autriche et même beurre des Alpes, contenaient au *moins 85 0/0 de suif et d'autre graisse ani*male.

Thurgovie

Samedi dernier, à Frauenfeld, une ménagère *a été asphyxiée par des vapeurs de* charbon. Voici dans quelles circonstances : Elle repassait du linge, lorsqu'un malaise *subit la saisit et l'obligea de suspendre* son besogne et de s'asseoir. Un moment après, *s'étant remise à son travail qu'elle voulait* à tout prix terminer pour le lendemain, elle éprouva la même indisposition, mais cette fois, n'ayant pas eu le temps de s'asseoir, elle tomba sur le plancher. Malgré cela, *après avoir repris connaissance*, elle continua à repasser, mais son obstination lui fut fatale ; elle tomba une troisième fois et ne put être rappelée à la vie malgré tous les soins qui ne tardèrent pas à lui être *prodigués.*

Vaud

M. L. Curchod a subi jeudi un premier interrogatoire de M. le juge d'instruction. A la suite de cet interrogatoire, l'ancien directeur de l'Union vaudoise du crédit a été mis en état d'arrestation.

La nouvelle s'en est rapidement répandue en ville et y a causé une émotion bien compréhensible.

L'arrestation a été faite sur plainte du conseil général de l'Union vaudoise et à la suite d'un rapport à lui présenté par la commission d'enquête dans la journée de mercredi ; nous ignorons sur quel fait spécial la plainte est fondée.

Valais

Le service postal et télégraphique des Mayens de Sion sera installé cette année à l'*Hotel-Pension des Mayens*. Les nombreux étrangers qu'attire chaque année ce délicieux séjour d'été accueilleront avec plaisir cette nonvelle.

*
**

Nous apprenons avec plaisir, dit la *N. Gazette*, que la musique de Landwehr de Fribourg, qui jouit, on le sait, d'une belle réputation, a choisi cette année le Valais comme but de sa promenade annuelle. Elle partira, le 7 juin, donnera un concert le lendemain dimanche, à Saint-Maurice, couchera le même soir à Sion, et repartira, dit-on, le jour suivant pour Fribourg. Nous espérons que cette visite fournira également à la population du chef-lieu l'occasion d'entendre cette excellente musique.

Genève

M. Spahlinger, président de la Société des maîtres d'hôtels de Genève, écrit à la *Tribune :*

« Le printemps nous amène généralement *un grand nombre d'étrangers* de retour d'Italie et du littoral ; cette année, grâce aux bruits répandus à l'étranger sur l'état sanitaire de notre ville, ce passage a été nul et la saison de printemps perdue ; nos *hôtels sont vides*, et, *si cet état de choses* continue, l'industrie hôtelière, avec tous ceux qui vivent avec elle, subira une crise terrible. Il me semble qu'il serait non seulement de l'intérêt des industriels de notre ville, *mais aussi des autorités*, de s'occuper

---

2 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LE JOUEUR

PAR

Francis TESSON

NOUVELLE.

I

L'homme, cependant, s'était laissé choir sur l'unique chaise de paille qui, avec le grabat, composait tout le mobilier de la mansarde. Les coudes appuyés sur les genoux, le front caché dans ses mains crispées, les sourcils froncés, la bouche frémissante, il plongeait dans le vague son œil hagard.

Par moments, un sanglot convulsif soulevait sa poitrine et on l'entendait murmurer :

— *Ah ! misérable que je suis ! tout cela* c'est ma faute. Mais il le faut : je le jure, à dater d'aujourd'hui, je ne veux plus jouer, je ne veux plus boire !

II

Il existait en 1845, au coin de la rue du Ponceau et de la rue Saint-Denis, une mansarde, et dans cette mansarde une jeune fille, ou plutôt un oiseau ayant pris forme humaine.

Du matin au soir elle jetait aux quatre vents du ciel l'écho de sa gaieté.

Elle avait dix-sept ans : elle s'appelait Fortunée.

Il y a des noms qui sont une ironie et qui mentent cruellement à leur signification.

Fortunée était à peine âgée d'un an lorsque son père mourut, et comme la tombe appelle la tombe, la mère, au bout de quelques mois, s'en fut sous la terre rejoindre son mari.

Il ne restait pour famille à l'orpheline qu'une pauvre vieille tante infirme qui, pareille à une lampe sans huile, s'éteignit un matin, laissant l'enfant à l'abandon.

Quelques voisines, à l'âme bonne, s'inquiétèrent de son sort. Grâce à leurs soins, elle vécut et grandit.

Le vent d'orage qui brise les grands chênes courbe souvent sans l'endommager le roseau fragile.

Des malheurs qui avaient assiégé son berceau Fortunée ne se souvenait plus... ou si parfois l'image de ses parents morts se présentait à sa pensée, cette image se montrait entourée d'une auréole comme celles que portent au front les figures de la Bible et n'altérait en rien la sérénité de l'enfant.

Il est un âge pour la joie comme pour la douleur.

Ceux qui connurent alors Fortunée sont d'accord sur ce point qu'elle était joyeuse autant qu'on peut l'être lorsqu'on a dix-sept ans, *qu'on possède une jolie figure et dix doigts infatigables au bout des bras.*

Son métier, car il lui fallait un métier pour ne pas mourir de faim dans cette immense ruche parisienne où elle se trouvait isolée, son métier était plein de charme et de poésie. L'œuvre que faisaient éclore ses dix doigts était une œuvre joyeuse et qui avait l'heureux privilège de réjouir à la fois le cœur et les yeux.

Fortunée fabriquait des fleurs.

Assise tout le jour, et parfois bien avant dans la nuit, devant sa petite table de peuplier, elle façonnait ces mignonnes roses-pompons qui rivalisent d'éclat et de fraîcheur avec *les filles du rosier que le soleil de juin rougit* dans nos parterres.

Plus d'une grande dame, plus d'une marquise payait à prix d'or le droit de mêler à ses cheveux les fleurs charmantes créées par Fortunée. Et pourtant la pauvre ouvrière, malgré son assiduité, ne retirait qu'un bien maigre salaire de ses heures si laborieusement employées.

Avant de passer de ses mains sur la tête de la grande dame, les roses-pompons avaient à subir plus d'une destinée.

Fortunée travaillait à façon pour une maîtresse fleuriste qui fournissait elle-même une modiste célèbre. Entre le consommateur et le créateur se plaçaient ces deux intermédiaires qui se partageaient le plus clair du bénéfice. Ainsi vont les choses d'ici-bas.

Quoi qu'il en soit, Fortunée, modeste en ses désirs, bornée en son ambition, sans regrets pour le passé, sans souci pour l'avenir, n'en faisait pas moins retentir sa mansarde de rires et de chansons.

L'habitude de fabriquer des fleurs avec de l'étoffe et du papier peint n'avait point éteint en elle le goût des fleurs naturelles. Au contraire.

Elle possédait un jardin... dont elle était fière

A Paris, où le terrain coûte souvent mille francs et plus le mètre carré, les pauvres amoureux de la nature sont industrieux et savent se construire à peu de frais une nature factice.

Donc Fortunée s'était fait un jardin... à sa porte... ou, pour mieux parler, à sa fenêtre, au septième étage. Un jardin suspendu ! Absolument comme cette fameuse Sémiramis, reine de Babylone, dont nous a tant rebattu les oreilles le bon pédagogue à qui fut confié le soin de notre instruction.

Vous dire que le jardin était vaste, ce serait mentir. Or, le premier devoir du romancier, c'est de ne dire que la vérité vraie.

Le jardin de la fleuriste pouvait bien avoir trois pieds en longueur et la moitié en largeur. Il était pris sur un étroit balcon taillé dans le toit incliné, et sur lequel s'ouvrait l'unique fenêtre du logis.

La flore n'en était ni riche ni variée. Un rosier du Bengale, un myrte et un géranium rosat, plantés dans des pots de terre, composaient le parterre aérien. Deux pieds de volubilis s'échappant d'une mauvaise caisse pourrie enveloppaient le balcon de leurs festons touffus et grimpaient jusque sur le toit, d'où ils retombaient pour former au-dessus de la croisée un berceau de verdure.

Et dans cette voûte de feuillage était enfouie une cage, presque un nid, dans laquelle gazouillait un pinson prisonnier.

(A suivre.)

sérieusement de cette crise. Les hôtels de notre ville ne reculent, certes, devant aucun sacrifice dans leurs moyens pour attirer les touristes et maintenir la bonne réputation de leurs établissements ; ils ont, à la même assemblée, décidé de faire passer chez tous les membres de la Société une liste de souscription pour offrir une subvention au comité du monument du général Dufour, ainsi qu'un prix pour les courses de chevaux qui doivent avoir lieu à la fin du mois de juin. »

Si les maîtres d'hôtel connaissaient leurs vrais intérêts, ils feraient aussi passer une liste de pétition pour demander la fin de la persécution genevoise qui leur cause chaque année plus de préjudice que le typhus. *(Courrier.)*

***

Dans la séance du conseil municipal de mardi, il a été question de l'épidémie de fièvre typhoïde à propos du prolongement de la conduite d'alimentation de la machine hydraulique. D'après les renseignements fournis par M. Turettini, l'expertise des eaux du lac faite par MM. Fol et Dunant n'a encore rien établi ; le conseil administratif croit que c'est un réservoir contaminé du Bois de la Bâtie qui a causé tout le mal. D'après un autre avis, l'eau du lac sera toujours contaminée, et ce qu'il faut aux habitants de Genève, c'est de l'eau de source. Un docteur croit que c'est la température anormale de cet hiver qui est la cause du fléau et non l'eau.

D'après le bulletin fourni par l'hôpital cantonal, du 25 au 28 avril, il n'est entré que trois malades ; les sorties ont été au nombre de 24 ; il n'y a pas eu de décès.

Les services militaires auront lieu à Genève, vers la fin de juin, conformément au tableau des écoles.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Paris, 1er mai.

La badauderie électorale des Parisiens. — Les jérômistes. — La France et l'Egypte.

On crie beaucoup contre l'apathie électorale des conservateurs parisiens. J'avous que ces conservateurs, candidats ou électeurs, pourraient se montrer plus ardents, mais il faut tenir compte du terrain sur lequel ils sont placés, de la population, comment dirai je, un peu bohême à laquelle ils ont affaire, de l'effroyable armée de fonctionnaires qui campe dans la *grande ville et qui*, opérant sous l'œil même de ses chefs, opère avec plus de zèle. Ajoutez à cela que la *ville lumière*, le centre de l'esprit et des belles manières, c'est *Paris* qui le dit, est beaucoup plus légère, beaucoup plus naïve au point de vue de ses intérêts que la plus modeste commune rurale.

Il y a à Montmartre, une sorte de cabaret moyen-âge, le *Chat noir*, dirigé par un ancien rapin, garçon d'esprit d'ailleurs, Rodolphe Salis, qui s'est fait une clientèle d'artistes plus ou moins échevelés. Il ne vend pas, très cher, le plus petit bock sans vous servir en même temps que votre verre une théorie sur la peinture, la littérature, la politique, etc. Un journal, toujours le *Chat noir*, est attaché à l'établissement ; il est rédigé, entre plusieurs absinthes, par la clientèle, et c'est le client dont le crayon et la plume ont tracé le plus d'insanités qui obtient le « guindal » d'honneur.

Eh bien ! ce Salis a affiché sur tous les murs de Paris et de la banlieue une profession de foi électorale des plus comiques. Je crois bien qu'au début, le spirituel et pratique cabaretier, en revendiquant *les droits de Montmartre*, ne songeait qu'à se moquer des innombrables candidats et à faire une forte réclame à son établissement.

Mais aujourd'hui le voici très sérieux candidat : « Pourquoi pas Salis, ont dit quelques Montmartrais et deux cents autres à leur suite ont répété : au fait pourquoi pas Salis ! *Pourquoi pas ?* tout le Parisien est là.

On comprend que dans de telles conditions, les conservateurs, très manifestement inférieurs, en fait de charlatanisme, aux radicaux ou aux opportunistes, mettent peu d'entrain dans des candidatures à peu près condamnées à l'avance. Certes je n'approuve pas cette tiédeur et je sais d'autant plus de gré aux vaillants qui se battent *quand même et triomphent* parfois ; mais je dis qu'il ne faut point pousser de tels cris de désespoir ni s'effrayer autant pour l'avenir, de l'indifférence électorale municipale de Paris conservateur. Paris ne saurait servir de critérium.

D'ailleurs, même à Paris, cette période électorale si mollement suivie qu'elle ait été, nous aura beaucoup servi. La nouvelle incartade jérômiste à laquelle elle a donné lieu a nettement tranché la situation : « D'ici à quelque temps, a dit M. de Cassagnac, il n'y aura pas un impérialiste qui osera seulement prononcer le nom du prince Napoléon. » Et cette parole du rédacteur en chef du *Pays* traduit fidèlement la pensée de ceux-là même qui, hier encore, croyaient possible une campagne conservatrice sous la direction du prince Jérôme et de son fils. Car le fils, le fait est aujourd'hui avéré, fait cause commune avec son père. Devant la République il n'y a donc plus que la monarchie légitime, nationale. Toute équivoque a disparu. C'est déjà quelque chose.

Mais si l'on peut, pour les raisons que j'ai indiquées plus haut, se contenter de ce résultat à Paris, le Paris cosmopolite, il n'en est pas de même dans les départements. S'il plaît aux Parisiens de tirer à leurs dépens un second feu d'artifices, modèle 1871, je ne crois pas, et il ne paraît pas, que ce divertissement soit très goûté de nos provinces.

Un journal républicain, *la Paix*, indique très nettement la situation : « Paris c'est bien, dit-elle ce matin, mais la province ce serait mieux encore. Or, dans plusieurs départements, les partis sont presque à égalité. *Il suffirait du* déplacement de quelques voix pour que la majorité passât de gauche à droite. »

L'abandon de Berber par les Anglais entraîne fatalement celui de Khartoum et par conséquent du général Gordon. Le Mahdi triomphe et l'Egypte est envahie. Si c'est pour obtenir ce résultat que les Anglais nous ont éconduits d'Egypte ils auraient aussi bien fait de se tenir tranquilles.

Nos ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil à l'Elysée. M. Jules Ferry a communiqué à ses collègues les renseignements qu'il avait reçus de ses agents diplomatiques et leur a indiqué ses vues. On prête au président du conseil ce mot : « Il n'y a que la France qui puisse remédier à la situation égyptienne. »

Il eût été préférable alors de ne pas se laisser chasser de l'Egypte. Remédier à une situation de ce genre n'est pas chose commode et, *à vrai dire, nos ministres* sont peu faits pour ce rôle de guérisseurs. S'il en était autrement ils eussent bien dû commencer par guérir la France au lieu d'empirer son état.

FRANCE

Le général Millot a fait la proposition d'accorder la croix d'honneur à Monseigneur Puginier.

ROME

Le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, a inauguré le 29 avril les salons grandioses de l'ambassade transportée au palais Rospigliosi. S. E. le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, S. E. le cardinal Chigi, ancien nonce à Paris, un grand nombre d'évêques et de prélats, les ambassadeurs d'Espagne et d'Autriche, le baron de Schlœzer, ministre de Prusse, tous les ministres accrédités et leurs familles, le patriciat romain, assistaient à la soirée.

Le 1er mai, M. le marquis de Molins, ambassadeurs d'Espagne, et M. le comte Lefebvre de Béhaine ont été reçus en audience particulière.

ALLEMAGNE

Malgré le mécontentement provoqué dans les régions gouvernementales par l'Encyclique sur la Franc-Maçonnerie, les négociations continuent à Rome entre M. Schlœzer et le cardinal Jacobini. D'après la *Croix* « le Pape acceptera la démission de Mgr Ledochowski, archevêque de Posen et le choix de son successeur sera fait d'un commun accord entre le Pape et le gouvernement » ; mais cette démission du cardinal Ledochowski le Pape ne l'acceptera, croit-on, qu'après entente sérieuse sur le fond de la question, et cette entente, étant donnée la mauvaise foi de Bismarck, n'existe pas encore.

***

La *Post*, du 30 avril, publie le texte d'une lettre que le prince Bismarck a adressée au docteur Freye, député au Reichstag, en réponse à une adresse que celui-ci lui avait transmise au nom des électeurs de Borna-Pogau.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Je vous remercie de l'adresse que vous m'avez transmise le 15 de ce mois et des sentiments qui y sont exprimés. J'y vois une nouvelle preuve de l'heureux développement du sentiment patriotique et du dévouement à l'empire dans la nation. Un fait que je constate avec plaisir, c'est que, conservateurs et libéraux ont pris part à cette manifestation.

« J'espère que ce louable exemple d'accord de tous les amis de l'empire et de la monarchie contre les adversaires conscients ou inconscients de l'un ou de l'autre, ou seulement de l'un d'eux, trouvera dans le pays tout entier un écho et des imitateurs. La consolidation et le développement prospère de l'empire dépendra de la question de savoir si les intérêts de groupes et partis consentiront à se subordonner à l'intérêt supérieur commun. — 25 avril.

« VON BISMARCK. »

GRANDE-BRETAGNE

La *Pall Mall Gazette* commente le rapport que vient de déposer la commission royale nommée pour examiner la situation des paysans (Crofters) des îles Skye et de certaines parties des highlands de l'Ecosse. Le rapport établit que le mécontentement et l'agitation qui se sont faits jour dans ces derniers temps dans les districts en question, sont causés principalement par les relations que les populations d'origine celtique sorties du pays entretiennent avec leurs parents et amis restés dans la mère patrie. La *Pall Mall Gazette* développant cette idée, dit que si les Irlandais établis hors de leur pays et les Celtes qui ont émigré d'Ecosse exercent sur leurs compatriotes restés au pays un ascendant si considérable, le même fait se produira certainement tôt ou tard chez les descendants des Anglais établis dans les colonies. Qu'un danger quelconque vienne à menacer l'Angleterre, conclut la feuille libérale, et nos ennemis verront quelles forces prodigieuses sont restées jusqu'à présent latentes dans les populations des colonies anglaises dont nous avons couvert le monde.

ANGLETERRE

Les soldats catholiques de Woolwich, en quittant leur garnison, ont adressé une lettre de remerciements à leur aumônier. Voilà ce que permet l'Angleterre protestante.

M. le chanoine Estcourt, auteur de *la Question des ordinations anglicanes*, vient de mourir ; son traité avait ramené à la foi catholique un grand nombre d'anglicans. Le chanoine Estcourt était lui-même un protestant converti.

AUTRICHE-HONGRIE

La *Nouvelle Presse*, de Vienne, annonce qu'une conférence pour règler définitivement les questions relatives au trafic de la ligne de l'Arlberg a eu lieu le 1er mai à Vienne, sous la présidence de M. Bœgm, directeur général des chemins de fer de l'Etat de Bavière.

Des délégués des Compagnies de chemins de fer suisses y ont pris part.

La conférence est tombée complètement d'accord en ce qui concerne le trafic avec l'Allemagne du Sud.

Elle s'occupera aujourd'hui samedi du trafic avec la Suisse.

ESPAGNE

La députation de la province de Guipugesa a décidé de placer le buste de saint Ignace de Loyola dans la salle de ses séances. Elle a en outre voté un allocution annuelle de 3000 duros pour l'amortissement de la dette reconnue en faveur de diverses églises de la province, qui ont souffert des dégradations pendant les guerres avec la France à la fin du siècle passé.

***

CUBA. — L'archevêque de Santiago de Cuba, par édit du 27 février, a interdit la lecture de diverses publications périodiques qui paraissent dans son diocèse, comme la *Revista de estudios psicologicos, la Verdad, El Ferro-Carril, El Ferro-Carril Central*, ainsi que divers feuilletons et nouvelles où *se trouvent des erreurs contre la doctrine* catholique et ses divins préceptes.

EGYPTE ET SOUDAN

LA CAPITALE DU MAHDI. — Le Mahdi a fait d'Obeyad, principale ville du Kordofan, sa capitale provisoire. Cette ville compte environ quinze mille âmes et est située dans une plaine immense. Les habitations, dit un correspondant d'Egypte qui a visité le pays, y sont pour la plupart circulaires avec un mur de terre de quatre à cinq pieds de haut, surmonté d'un toit conique en chaume, ou plutôt en cannes de *doksi*, arrangées en assises régulières et parfaitement à l'épreuve de la pluie.

Ces habitations, nommées *tokles*, ont environ vingt pieds de diamètre et sont assez commodes. Chaque famille en possède un nombre suffisant pour ses besoins et le groupe est entouré d'une haie d'épines. L'enclos, protégé par l'ombre des negliks, est souvent planté comme un jardin potager.

C'est un tableau vraiment pittoresque que celui des groupes d'indigènes assis autour de leurs cases au coucher du soleil, les hommes fumant et causant, les femmes vaquant aux occupations domestiques et les enfants se livrant aux jeux de leur âge dans une nudité tout à fait primitive.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant à Obeyad, c'est son marché qui attire beaucoup d'habitants des villages environnants. Rien de curieux, au coucher du soleil, comme les groupes qui en reviennent. On voit des milliers d'hommes, habillés en cotonnades bleues ou blanches et coiffés de turbans, montés sur leurs baudets, accompagnés presque toujours d'un petit noir, tout nu, à pied, qui leur sert de *saïs*. Puis des hommes et des femmes à chameau, des bagaras nu-tête, montés sur leurs taureaux, des Bedouins et des soldats en uniforme blanc recrutés parmi les esclaves enlevés aux marchands par le gouvernement afin de détruire leur trafic.

Mêlés à tous ces groupes, on voit des Grecs et des Levantins, des bachi bouzouks de l'Asie-Mineure, avec leurs costumes et leurs armes caractéristiques, des moines catholiques, des Sœurs de charité qui exercent paisiblement leur ministère dans ces régions lointaines et des centaines de femmes de toutes les tribus de l'Afrique centrale, tatouées de mille façons et fort peu habillées. Ce sont là les marchandes de fruits, de légumes, etc. qui reviennent du marché avec leurs paniers empilés sur leur tête.

***

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie, à propos des négociations entamées par le gouvernement anglais avec le roi Jean d'Abyssinie, un article qui peut se résumer ainsi :

Il n'est pas douteux que, s'il en a la volonté, le roi Jean pourra sauver les garnisons égyptiennes qui se trouvent non loin des frontières de son royaume. Il pourra les sauver si, toutefois, il n'est pas déjà trop tard pour cela. La saison est déjà bien avancée, et les Abyssins qui, sur leurs hauts plateaux, sont habitués à un climat analogue à celui de l'Europe, redoutent les grandes chaleurs et les fièvres des plaines du Soudan. Il est peu probable que le roi Jean s'empresse de saisir l'occasion d'étendre son royaume de ce côté. De plus, les habitants de cette plaine, que les Abyssins redoutent en raison de son climat, sont tous des fanatiques musulmans ; or, l'islamisme fait en Abyssinie de si rapides progrès, qu'il est fort possible que, dans un temps non éloigné, il réussisse à y triompher complètement, *ainsi que dans tout le nord de l'Afrique*. Le roi Jean, qui connaît ce danger, avait déjà expulsé de chez lui tous ceux qui ne s'étaient pas convertis au christianisme ; il n'y a donc pas lieu de croire qu'il veuille, en étendant sa puissance sur une partie du Soudan, augmenter par l'incorporation de mahométans au nombre de ses sujets le nombre des ennemis intérieurs de l'Abyssinie chrétienne. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* conclut cependant en déclarant que le capitaine Sheedy, chargé des négociations, est bien l'homme qu'il fallait pour cette mission et que, s'il n'est pas paralysé par le gouvernement anglais, il réussira sans doute.

La Conférence

Nous sommes en mesure d'annoncer, dit le *Temps*, que le gouvernement français a fait remettre jeudi matin au cabinet de Londres sa réponse à la note par laquelle l'Angleterre proposait de réunir les grandes puissances en conférence pour examiner les modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la loi de liquidation des finances égyptiennes.

Dans sa réponse, le gouvernement français accepte en principe la réunion de la conférence avec l'intention de témoigner de ses sentiments de cordiale amitié envers l'Angleterre et avec le sincère désir de voir la conférence aboutir.

Toutefois, le gouvernement français demande au cabinet de Londres d'échanger préalablement les vues des deux gouvernements sur les questions nécessairement connexes à la question financière et qu'il est impossible d'en séparer.

L'Autriche, l'Italie et la Russie ont répondu et acceptent en principe la conférence ; l'Italie et la Russie ne font pas de réserves, du moins quant à présent.

L'Autriche suggère l'idée d'un échange de vues afin d'écarter toute cause d'échec pour la conférence.

L'Allemagne n'a pas encore répondu officiellement, mais elle a laissé entendre qu'elle ne s'opposerait pas à la conférence ; elle manifeste une espèce de détachement fondé sur l'absence des intérêts allemands en Egypte.

La Turquie n'a pas répondu.

La question du siège de la conférence n'a pas été traitée jusqu'ici ; elle est considérée comme subsidiaire et subordonnée à l'échange de vues qui va s'engager sur les limites et la portée de la conférence.

CANTON DE FRIBOURG

La reprise des cours de l'école normale aura lieu à Hauterive dans la partie de l'édifice épargnée par le feu et aménagée à cet effet. La rentrée des élèves est fixée au lundi, 12 courant, à 2 heures de l'après-midi. *(Communiqué.)*

Fribourg, 30 avril 1884.

A la Rédaction du journal *La Liberté.*

Monsieur le Rédacteur,

Le Comité de la *Ligue économique*, désigné, il y a peu de temps, par la *Société économique et d'utilité publique*, s'est définitivement constitué et a tenu déjà deux réunions.

Il a été décidé d'agir, en toute première ligne, sur l'opinion publique, par la voie des journaux et autres publications, en vue de faire comprendre aux consommateurs de la ville de Fribourg l'importance qu'il y a, pour tout le monde, à restreindre de plus en plus les achats faits à l'étranger, spécialement à Paris, et les amener ainsi, peu à peu, à se procurer sur place le plus grand nombre d'objets possible.

Nos efforts tendront aussi à obtenir des *producteurs l'amélioration constante de la* qualité et des prix des objets livrés à la consommation.

C'est dans ce but que nous venons solliciter votre concours en vous demandant de bien vouloir accueillir favorablement les

communications ultérieures que nous serons dans le cas de vous adresser.

Dans cet espoir, daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec nos remercîments anticipés, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le président, Alp. THERAULAZ. — *Le secrétaire,* E. GOTTRAU.

—

Au nombre des pompes qui se sont distinguées dans l'extinction de l'incendie d'Hauterive, il faut citer en première ligne celle de Marly-le-Grand, qui a été sur le théâtre du sinistre pendant deux jours et une nuit. Elle a été continuellement en état de fonctionner, des citoyens de Marly venant relayer les pompiers, lorsqu'ils étaient fatigués.

†

L'office anniversaire pour

Madame CASTELLA-AMMAN,

sera célébré à Ependes, le mercredi, 7 mai à 9 heures.

Il sera dit le même jour une messe basse à Fribourg, dans l'église des révérends Pères Cordeliers, à 8 h. ½.

Bibliographie

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une modeste revue pleine d'avenir, le *Bulletin de Saint-François de Sales*, dont la rédaction est maintenant confiée à M. l'abbé J. Genoud, professeur au collège. Paraissant chaque mois en une livraison de 32 pages, cette feuille formera à la fin de l'année, un beau volume d'environ 400 pages. La variété des articles, l'intérêt qu'ils présentent, le prix réduit de l'abonnement (1 fr. par an), assurent à cette publication un grand écoulement. Le numéro qui vient de sortir de presse nous apporte le premier chapitre d'une vie inédite du B. Nicolas de Flüe par un historien Fribourgeois, M. Hauser, biographie qui, soigneusement corrigée, promet d'être aussi instructive qu'édifiante. Que nos amis se hâtent donc de demander le *Bulletin de Saint-François de Sales.*

FAITS DIVERS

UN DON PRINCIER. — Ces jours-ci, le maire de Vienne, M. Uhl, a reçu un paquet contenant 100,000 florins en rente d'or (environ 250,000 fr.). Le bienfaiteur anonyme destine cette somme à un établissement de charité. Une lettre cachetée qui contient sans doute le nom du donateur, ne doit être ouverte qu'en 1890. On n'a aucune idée sur la provenance de ce don princier.

—

A l'adresse des monomanes de la pêche à la ligne.

Un vieux pêcheur endurci racontait que depuis quarante ans il était allé régulièrement tous les dimanches et fêtes sacrifier à sa passion.

Total: deux mille séances de pêche environ d'une durée moyenne de six heures. Faisons le calcul: nous trouverons douze mille heures consacrées à cette intelligente occupation, soit un an quatre mois et quinze jours.

Quant aux résultats, les voici:

Il a pris en tout, deux cent treize poissons d'espèces différentes; de plus, il a attrapé trois chapeaux, cinq savates, quinze bronchites, six procès-verbaux et deux noyés.

Joli résultat, n'est-ce pas?

—

Le 25e festival de l'Association générale des musiciens allemands, fondée par Franz Liszt, aura lieu à Weimar avant la Pentecôte, et non pas après comme on l'avait d'abord annoncé. Les fêtes de ce jubilé musical prendront quatre journées du 24 au 27 mai. Le théâtre grand-ducal de Weimar y préludera le 23 par une représentation de *Sacoun tala*, opéra en 3 actes *du jeune pianiste Weingartner. Le 28, pour la clôture des fêtes, le théâtre donnera* une exécution scénique de la *Sainte Elisabeth*, de Liszt.

M. SOUSSENS, *Rédacteur.*

Observatoire météorologique de Fribourg

Baromètre

Les observations sont recueillies chaque jou à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.

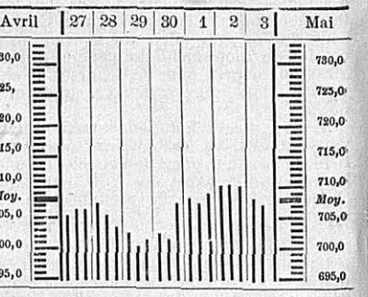

Thermomètre (Centigrade).

Avril	27	28	29	30	1	2	3	Mai
7 h. matin	4	4	4	6	8	7	8	7 h. matin
1 h. soir	10	13	4	15	10	10	13	1 h. soir
7 h. soir	6	9	10	6	8	9		7 h. soir
Minimum	4	4	4	6	8	7		*Minimum*
Maximum	10	13	10	10	10	10		*Maximum*

Au magasin de matériaux de construction de Jean CHRISTINAZ, cadet, à Fribourg

VÉRITABLES TUILES D'ALTKIRCH

Gypse à semer. Prix réduit. (O 148/100)

SAXON-LES-BAINS, VALAIS

Goutte, Maladies des os, glandes et articulations. Tumeurs, goître. Ozène, pharyngite et enrouements chroniques. Plaies. Eczéma. Syphilis. Névralgies. Scrophule. Rhumatisme. — Saison dès le 15 mai. (O 159)

Médecin : Dr **Reichenbach**. — Directeur : **Ch. Vellino**.

GRAND HOTEL DES BAINS. — Prix absolument modérés : 3 tarifs,

Brochures et prospectus gratis. — **Cures de raisins.**

Traducteur cherché

ou traductrice d'anglais en français. S'adresser sous les initiales O 176 à l'agence de publicité ORELL, FUSSLI et Cie à Fribourg.

M. BUGNON

Chirurg. Dentiste Fribourg

sera à Bulle, Hôtel du Cheval-Blanc, *jeudi 8 mai*, jour de la foire.

A VENDRE

Une collection d'armes anciennes (épées et hallebardes). S'adresser sous chiffres O 172, à l'agence de publicité ORELL, FUSSLI et Cie. à Fribourg. (O 172)

AVIS

Les frères Schœneweid, fondeurs et mécaniciens au Varis à Fribourg, ont l'honneur de rappeler aux autorités communales et aux particuliers qu'ils réparent les pompes à incendie, fournissent les tuyaux en chanvre et posent les conduites d'eau en fer et les goulots de fontaines. (O 162)

AUX RECRUES SUISSES

Etude pratique pour la preparation aux examens des Recrues, rédigé par

MM. Perriard et Colaz

EXPERTS PÉDAGOGIQUES

Cet opuscule de 74 pages se trouve en vente, au prix de **50 centimes,** dans les principales librairies de la Suisse française. Il comprend les divisions suivantes :

I. Extrait du règlement fédéral pour les examens des recrues et les écoles complémentaires. — II. Français. — III. Description abrégée de la Suisse. — IV. Résumé d'histoire suisse. — V. Aperçu chronologique. — VI. Les institutions politiques de la Suisse. — VII. Organisation de l'armée fédérale. — VIII. Arithmétique. (O 110/82/46)

Ce *GUIDE* qui répond en tous points aux exigences du *programme fédéral*, rendra d'importants services aux jeunes recrutables ainsi qu'aux élèves des écoles complémentaires. (O. V. 81)

BANQUE

Populaire Suisse

SUCCURSALE DE FRIBOURG

Nous escomptons des billets à 3 mois à 4½ pour % plus ⅛ de commission par mois, *et ouvrons des* **Crédits en Comptes courants** *garantis* 4¾ % plus ⅛ à ½ % de commission par semestre, selon virement. (O 87/115/88)

Les Sociétaires jouissent d'une réduction sur les taux ci-dessus.

La Direction.

Trouvé !!!

PAR suite d'études infatigables M. le Dr **Benden** a découvert une

Pommade POUR **cheveux**

de laquelle on peut dire avec raison qu'elle atteint son but. En très peu de temps cette pommade produit **infailliblement** une chevelure épaisse et forte, et empêche les cheveux de tomber. Succès infaillible et absolu garanti par l'inventeur.

Prix du flacon : 4 fr.

Seul dépôt, à Berne, *Pharmacie ROGG.* (O 101/76)

En vente à l'*Imprimerie catholique suisse*

Souvenir

DE MA

PREMIÈRE COMMUNION

Par le R. P. J. Hilleger

Prêtre de la Compagnie de Jésus.

Prix 50 cent.

Libre-pensée

et enterrements civils. Prix : 25 cent. Rabais par douzaine.

En vente à l'Imprimerie catholique

OUVRAGES sur la FRANC-MAÇONNERIE

LA FRANC-MAÇONNERIE

Histoire authentique des sociétés secrètes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, leur rôle politique, religieux et social, par un ancien ROSE-CROIX.

Mystères d'Egypte, d'Eleusis, Brahmanes, gymnosophistes. Druidisme. Magisme. Chaldéisme. Mystères de Mithra. Ordre des assassins. Templiers. Corporations de constructeurs romains. Frères Maçons du moyen âge. Franc-Maçonnerie moderne. Différents *rites maçonniques. Illuminés. Carbonari.* Tugendbund. Ami du Peuple, etc. Jeune Italie. Marianne. Internationaux. Fénians. Nihilistes, etc.

Prix : 5 fr.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les événements dévoilés par un ancien ROSE-CROIX. 8me édition, 180 pages.

Prix : 1 fr. 50

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LA REVOLUTION

par le R. P. GAUTRELET de la Compagnie de Jésus. Prix : 7 fr. 50

AUX FRANCS-MAÇONS

par VÉRAX. Prix : 25 cent. Rabais par douzaine.

Instruction pastorale

de Mgr Besson sur la Franc-Maçonnerie. 5me édition. Prix : 20 c. Rabais par douzaine.

Les Francs-Maçons

par Mgr de SÉGUR. 100 pages. Prix : 40 cent. Rabais par douzaine.

LA FRANC-MAÇONNERIE

par Mgr DESCHAMPS. 2me édit., 160 pages. Prix : 80 cent.

LE PRÊTRE

et le Franc-Maçon

par J. NICOLAS

PRIX : 1 50

LA FRANC-MAÇONNERIE

Revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques.

Cette publication vient de voir le jour et elle compte déjà un nombre considérable d'abonnés. Ceux qui veulent suivre de près le mouvement social de notre siècle et contrôler par eux-mêmes tout ce que la remarquable Encyclique de Léon XIII signale s'empressent de demander cette revue; elle est la mise en pratique des recommandations du Saint-Père contre la Franc-Maçonnerie en la dévoilant.

Cette revue paraît le 19 de chaque mois; elle forme au bout de l'année un beau volin-8° de 400 pages.

PREMIÈRE ANNÉE

Sommaire du N° 1. — 19 mars 1884.

Lettre de Mgr l'Evêque de Grenoble. — Pourquoi cette revue. — Pourquoi cette revue à Paris. — La Papauté et la Franc-Maçonnerie — Bref du Pape Pie IX. — Accueil de la presse. — Chronique. — Bibliographie.

On s'abonne pour la Suisse à l'Imprimerie catholique.

Prix pour la Suisse, par an, 8 fr.

La Lettre Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII démontre la grande actualité de ces ouvrages

LA BIBLE

de tout le monde

Récits complets, historiques, poétiques et moraux de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Par M. l'abbé CALAS

2 vol. Prix 8 fr.

Introduction à la Vie dévote du Bienheureux François de Sales. Prix : 2 fr. 50.

Les délices des amis de Jésus Christ et de la Sainte-Vierge, par le P. Antoine Denis S. J. Prix : 1 fr. 25.

Huit jours au Sacré-Cœur à Montmartre. 1 vol. in-32; broché : 1 fr. 25; *franco :* 1 fr. 40.

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité

ORELL, FUSSLI & Cie à FRIBOURG